



Paris, le 26 juillet 2013

CEREMA : comité de suivi du 25 juillet 2013

Période estivale oblige, cette réunion du comité de suivi s'est déroulée en l'absence du DRI, la DRH assurant dans le même temps une présence minimaliste. Nous ne pouvons que dénoncer le calendrier contraint dans lequel s'est inscrite cette réunion : l'urgence ne permet généralement pas de traiter les sujets de manière sereine et complète, en particulier lorsqu'elle conduit à modifier temporairement une partie des acteurs du dossier.

L'ordre du jour de cette réunion à la durée allongée (10h-17h) était bien chargé et, comme nous nous en doutions (cf. [CR FO de la précédente réunion](#)) n'a pu être complètement traité.

Et si on peut saluer les efforts de l'administration pour nous transmettre les documents préparatoires suffisamment en amont pour avoir le temps d'en prendre connaissance, le compte-rendu de la précédente réunion (présentant des incohérences avec le calendrier prévisionnel transmis) ne nous aura été remis en séance !

Nouveau calendrier du comité de suivi :

L'examen du calendrier prévisionnel a conduit l'administration, sous la pression de l'ensemble des organisations syndicales, à avancer à début septembre le point sur le budget du Cerema. Il ne reste qu'à espérer que l'administration acceptera d'être suffisamment transparente sur les arbitrages qui seront alors en cours.

Les enjeux, en particulier sur les questions immobilières et d'investissement comme l'a souligné FORCE OUVRIERE, sont considérables.

Projet de décret :

La nouvelle version (19^{ème} !) présentée au comité de suivi a encore alimenté les débats pendant de longues heures.

Parmi les points saillants de cette discussion, on retiendra que le ministère du Budget « exige » qu'au sein du conseil d'administration du futur EPA le collège des représentants de l'État soit prépondérant et qu'un de ses représentants en fasse partie.

Pour FORCE OUVRIERE, sachant que ce ministère sera de facto représenté par l'agent comptable, il ne paraît pas opportun de favoriser la surreprésentation de ce ministère au détriment des ministères dont les champs couvrent ceux du Cerema.

En outre, rendre le collège des représentants de l'État prépondérant enverrait un signal très négatif aux collectivités locales quant au partage de la gouvernance...

Or, étudier ce point en octobre, lorsque l'essentiel des arbitrages est rendu, reviendrait à réduire le comité de suivi à un rôle de chambre d'enregistrement.

L'administration s'est par ailleurs engagée à transmettre au format électronique avant le prochain comité de suivi un bilan des budgets de fonctionnement 2013 des 11 services, en y détaillant ce qui ressort des loyers budgétaires notamment.

Par ailleurs, l'administration peine à convaincre quant à l'utilité de la présence d'un commissaire du gouvernement au sein du CA, censé assurer un contrôle de l'État sur les décisions de l'EPA, contrôle qui existe de toutes façons en son absence...

La plupart des EPA à l'heure actuelle ne dispose pas d'un tel commissaire, ce qui n'empêche pas leur contrôle par l'État !

Il est à noter que cette discussion sur le décret, qui s'est donc déroulée en l'absence des principaux représentants de l'administration, était la dernière dans le cadre du comité de suivi avant l'examen de ce texte par les CT locaux et le CTM du 5 septembre.

Espérons qu'il ne s'agisse là que d'une coïncidence et non d'un symbole, celui du niveau d'implication de la tutelle de ce futur EPA...

Budget de fonctionnement :

Le point suivant à l'ordre du jour portait sur le financement des opérations communes de la préfiguration 2013.

Si nous avons quelques difficultés à accepter le postulat de la préfiguration selon lequel l'acquisition de progiciels pour la gestion comptable, budgétaire et financière ainsi que le suivi d'activités soit supportée en majeure partie par les onze services, il est encore moins acceptable de constater que sur les 2,6M€ que représentent le financement des opérations communes, l'administration se contente de fournir moins de 600k€ de crédits de paiement !

Le reste de sa contribution est sous forme d'autorisations d'engagements qui seront à honorer par le Cerema dans les prochaines années...

Régimes indemnitaires :

Pour l'instant, l'administration s'est contentée de produire des grands principes, en attendant l'état des lieux et une discussion que l'on souhaite la plus complète possible, à la prochaine réunion.

Les grands principes ne concernant que les principaux corps, on ne sait pas encore ce qu'il en sera pour les corps en effectifs réduits dans le Cerema. Mais on sait d'ores et déjà que l'administration souhaite niveler par le bas les coefficients de PSR (à l'exception de Sourdun) et conserver les coefficients géographiques différents entre les 11 services pour les ISS.

FORCE OUVRIERE revendique qu'au sein d'un même établissement public le coefficient géographique soit unique avec un alignement par le haut, c'est-à-dire à 1,2.

Par ailleurs, même si les agents affectés au Cerema seront en PNA, ce dernier ne sera pas tenu de respecter strictement la circulaire indemnitaire du MEDDE-METL. En ces temps de restrictions de budget, même si l'administration

Autres sujets :

PSI / bascule paie :

L'essentiel des recrutements ont été réalisés pour pourvoir les postes du service chargé de la paie, dont certains adjoints administratifs sur recrutement local sans concours.

Pour ces derniers, FORCE OUVRIERE revendique que ces agents soient recrutés à l'échelle 4 et qu'ils puissent bénéficier d'une formation appro-

Joli cadeau de naissance et manquement intolérable au protocole pour FO !

Le préfigurateur a indiqué avoir laissé le soin aux directeurs des 11 services d'arbitrer sur quelles dépenses de fonctionnement ces fonctions seraient réalisées.

Un point sera fait prochainement, soit au niveau local, soit au niveau du comité de suivi.

FORCE OUVRIERE a attiré l'attention de l'administration sur le fait que ces restrictions de budget donnaient d'ores et déjà lieu à des restrictions sur les déplacements dans les services et risquaient de mettre en danger certaines missions en fin d'année.

Sur ce dernier point l'administration est restée muette...

prétend souhaiter conserver une certaine fluidité entre services de l'État et Cerema en évitant la création de décalage dans les régimes indemnitaires, la tentation pourrait devenir grande - voire nécessaire - de rogner sur la masse salariale pour équilibrer les comptes...

C'est ainsi par exemple qu'une nouvelle circulaire PFR (si elle existe encore) sera mise en place pour le CEREMA. **FORCE OUVRIERE exige qu'elle ne soit pas plus défavorable aux agents que celle du MEDDE-METL.**

Quant aux recours PFR, suite à la demande de FO, l'administration assure que les CAP nationales resteront compétentes pour le CEREMA.

Par ailleurs, l'administration confirme qu'elle n'a pas fait le choix d'attribuer l'indemnité temporaire de mobilité pour les agents affectés en PSI. FORCE OUVRIERE n'a pas manqué de souligner que l'ITM a pourtant été versée aux agents affectés en DREAL dans les PSI toutes catégories confondues et promis de revenir sur ce sujet.

priée pour permettre leur titularisation dans de bonnes conditions.

Mutations :

Au siège, de nombreux postes de B, B+ et A n'ont pas été pourvus lors du cycle 2013/9.

354 postes (soit plus de 10% de l'effectif total) sont vacants ou susceptibles de l'être au 1er janvier 2014...

Prochaines échéances :

Prochaine réunion du Comité de suivi : vendredi 6 septembre 2013,

Consultation des Comités techniques de proximité : début septembre 2013,

Consultation du Comité technique ministériel : le 5 septembre 2013